

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine,** la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs,** au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts,** composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alpes-Maritimes  
Cci Nice Côte d'Azur  
20, boulevard Carabacel  
06005 Nice Cedex 1  
04 93 13 73 47  
[paca@fondation-patrimoine.org](mailto:paca@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur [Facebook](#) [Instagram](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#)



### MAIRIE DE BONSON

1 place Désiré Scoffier  
06830 Bonson  
04 93 08 58 39  
[mairie@village-bonson06.fr](mailto:mairie@village-bonson06.fr)

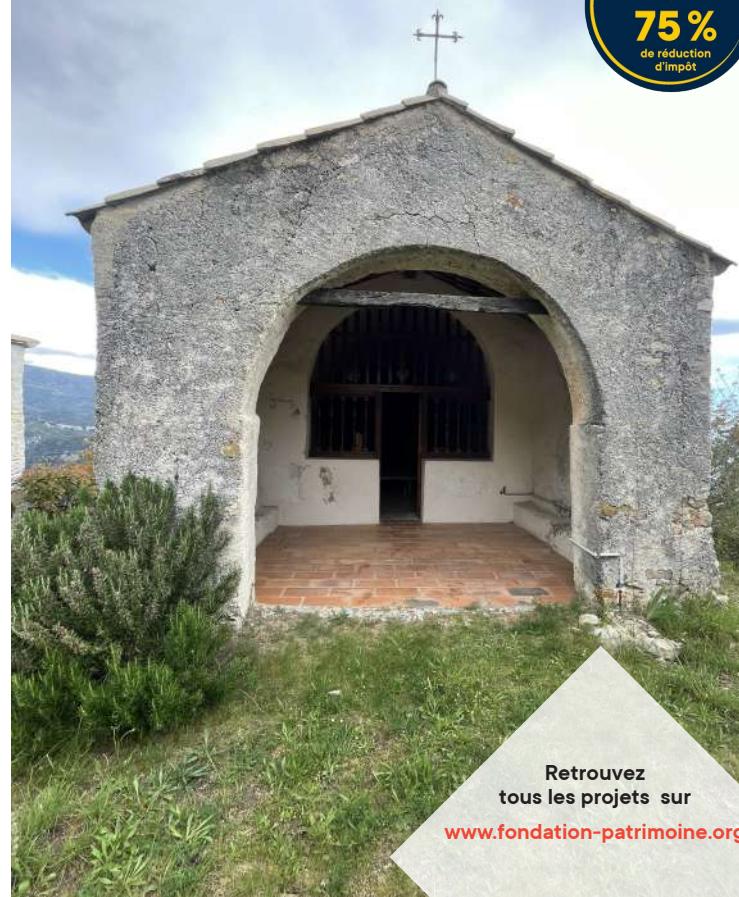


## ► Je donne !

**Pour la restauration de**

## La chapelle Saint-Hospice à Bonson (Alpes-Maritimes)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Bonson - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# ► Participez à la sauvegarde de la chapelle Saint-Hospice !

## ◆◆ LE PROJET

La chapelle Saint-Hospice datée du XVII<sup>e</sup> siècle est établie sur une esplanade ; elle domine le village de Bonson et les environs, disposant ainsi d'un exceptionnel belvédère de la plaine du Var jusqu'à la mer. De type "chapelle ouverte", l'édifice est précédé d'un porche et a été fermé par une grille en bois tourné et ciré.

Les travaux prévus comprendront la révision des couvertures pour s'assurer de leur état et de leur étanchéité, la purge des enduits extérieurs afin d'éliminer les éléments détériorés ou dégradés. Parallèlement, une injection de mortier sera réalisée pour renforcer les structures fragiles. En ce qui concerne l'intérieur, les travaux incluront la reprise des banquettes ainsi que la réfection des enduits de la voûte. De plus, l'autel sera entièrement rénové pour lui redonner son aspect d'origine. Le projet de la chapelle Saint Hospice est la troisième opération portée par la Commune de Bonson en collaboration avec la Fondation du patrimoine.

## ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Cette chapelle, construite au XVII<sup>e</sup> siècle, est dédiée à un saint local : Saint-Hospice de Nice. Cet ermite, appelé également localement San Soupir, vivait reclus à la pointe

de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Pointe qui porte désormais son nom et où se dresse son sanctuaire. D'après Grégoire de Tours (538-594) qui écrivit sur sa vie dans son *Histoire des Francs*, un païen lombard, l'ayant pris pour un criminel, voulut le décapiter mais son bras fut soudain pris de paralysie. Saint-Hospice le guérit et eut la vie sauve.

A Bonson, une fois par an au mois d'octobre après une procession, une messe est toujours dite dans la chapelle. À cette occasion, on y porte la statue de Saint-Hospice sculptée par Marius Giacobi, un ébéniste du village.

## ◆◆ LA MOBILISATION

La chapelle Saint-Hospice est la seule du village encore utilisée avec l'église Saint-Benoît. Les baptêmes et les mariages y sont aussi souvent célébrés par les habitants du quartier qui y sont très attachés.

Apportez votre soutien à ce projet qui est cher aux habitants de la commune de Bonson !

Montant des travaux	66 393 €
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Janvier 2024

Crédit photos © Fondation du patrimoine - Mairie de Bonson



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de La chapelle Saint-Hospice à Bonson

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/88019](http://www.fondation-patrimoine.org/88019)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

#### Fondation du patrimoine

#### La chapelle Saint-Hospice à Bonson

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

#### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

##### Exemples de dons

80 €	150 €	250 €	500 €
------	-------	-------	-------

20€	38€	63€	125€
-----	-----	-----	------

Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.

Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
---	------	------	------	-------

Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
---	------	------	-------	-------

Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre